



**COMMUNE DE
STIRING WENDEL**

Nombre de conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33
Conseillers présents : 26
(+ 7 procurations)

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
14 MARS 2024 à 18H30**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ; conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 021-1310 du 7 octobre 2021 et notamment l'article L 2121-25 entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022 ;

Considérant que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune,

**I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2024 (DEL 2024_03_14_I)
ADOpte A L'UNANIMITE**

II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS

Remerciements

Communications

- **Décisions** prises en vertu des articles L.2122-22 DU C.G.C.T. période du 18.01.2024 au 14.03.2024 (DEL 2024_03_14_II)

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CES INFORMATIONS

III. FINANCES

1. Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2023

- a) Compte de Gestion du Budget Principal (DEL 2024_03_14_III1a)

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte A L'UNANIMITE

- le compte de gestion pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

- b) Compte de gestion de la Régie Municipale des Pompes Funèbres (DEL 2024_03_14_III1a)

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte A L'UNANIMITE

- le compte de gestion pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2. Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2023

- a) Compte Administratif du Budget Principal (DEL 2024_03_14_III2a)0

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à la majorité des voix moins 7 abstentions

(Mme MARISON Josiane, M. MAI Gaston, Mme SPOHR-TYRALOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, Mme MANDEL Laetitia et M. PFEFFER Kévin)

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 comme présenté.

- b) Compte administratif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres (DEL 2024_03_14_III2b)
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 comme présenté.
3. Affectation des résultats 2023 –Régie Municipale des Pompes Funèbres (DEL 2024_03_14_III3)
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget de la Régie Municipale des Pompes Funèbres selon le tableau présenté.
4. Autorisation de procéder à des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif – exercice 2024/Budget Principal – Ouverture de crédits complémentaires (DEL 2024_03_14_III4)
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées dans le budget principal de la ville, avant adoption du budget primitif 2024.
5. Rapport d'Orientation Budgétaire – Exercice 2024
- a) Budget Principal (DEL 2024_03_14_III5a)
LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE
- de la présentation par le Maire des bases de travail pour la préparation du Budget Primitif 2024.
- b) Régie Municipale des Pompes Funèbres (DEL 2024_03_14_III5b)
LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE
- de la présentation par le Maire des bases de travail pour la préparation du Budget Primitif 2024 de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.
6. Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Exercice 2022 (DEL 2024_03_14_III6)
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
- de sortir de l'actif et de l'inventaire les biens de faible valeur acquis au cours de l'exercice 2022, dont la liste est jointe en annexe (liste publiée dans le procès-verbal qui suivra)
7. Renouvellement à l'adhésion à « MOSELLE AGENCE CULTURELLE » - année 2024 (DEL 2024_03_14_III7)
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
- de renouveler l'adhésion à « Moselle Agence Culturelle » pour l'année 2024, association de droit privé local (Loi 1908) dont les statuts figurent en annexe à la présente délibération ;
 - de renouveler le mandat de Madame Suzanne MULLER Conseillère Municipale déléguée, pour représenter la Commune de Stiring-Wendel avec voix délibérative, aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE CULTURELLE » selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts figurant en annexe à la présente délibération ;
 - d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ;
 - Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 de la ville, nature 6281 -fonction 023.

IV. FONCTION PUBLIQUE

1. Création d'un emploi de direction du multi-accueil (DEL 2024_03_14_IV1)
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
- d'adopter la proposition du Maire ;
 - de modifier ainsi le tableau des emplois ;

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- 2. Suppression de postes (DEL 2024_03_14_IV2)
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
- De supprimer les emplois vacants avec effet du 01.04.2024.
- 3. Suppression et création d'un nouvel emploi d'agent de propreté (DEL 2024_03_14_IV3)
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

V. URBANISME

1. Zones D'accélération Des Energies Renouvelables (ZAENR) (DEL 2024_03_14_V1)
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
- **D'APPROUVER** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après, ainsi que sur les cartes annexées à la présente décision, et présentant les surfaces cadastrées :
 - L'école du Habsterdick
 - L'école Verrerie Sophie
 - L'école du Vieux Stiring
 - L'école du Centre
 - L'ancienne école du Grossfeld
 - Le Centre Technique Communal
 - La Zone de la Heid
 - Le collège Nicolas Untersteller
 - Le parking rue de la Vieille Usine
 - La Zone de la Heid
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées.

VI. SPORT ET CULTURE

1. Animations 2024
 - a) Soirée des récompenses (DEL 2024_03_14_VI1a)
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
 - de financer l'opération de remise de récompenses aux bénévoles des associations de la commune et de prendre en charge tous les frais liés à cette manifestation ;
 - Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 6234, Fonction : 023
 - b) Animation estivale (DEL 2024_03_14_VI1b)
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
 - de reconduire et financer l'opération « Animation Estivale » pour l'année 2024

- de prendre en charge toutes les dépenses liées à cette manifestation ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 6232, Fonction : 338.

c) Dispositif Paris 2024 et Championnat d'Europe de Football 2024
(DEL 2024_03_14_VI1c)

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- de financer l'opération « Paris 2024 » pour l'année 2024 ;
- de financer les fans zones à l'occasion des différentes manifestations et du « championnat d'Europe de Football en Allemagne » ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées à ces manifestations ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 6232, Fonction : 023.

d) Projet Sport Santé (DEL 2024_03_14_VI1d)

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- de financer le projet « Sport Santé » pour l'année 2024 ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées aux actions engagées ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 6232, Fonction : 023.

e) Animations diverses 2024 (DEL 2024_03_14_VI1e)

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- de financer les animations diverses pour l'année 2024 ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées à ces manifestations ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 6232, Fonction : 338

f) Tenues pour les encadrants du service des sports (DEL 2024_03_14_VI1f)

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- de financer les tenues pour les encadrants du service des sports ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 60636, Fonction : 40

g) Restauration et boissons (DEL 2024_03_14_VI1g)

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- de financer la restauration et les boissons tout au long de l'année 2024 ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 60623, Fonction : 338.

h) Plan vélo (DEL 2024_03_14_VI1h)

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- de financer toutes les actions liées au « plan vélo » pour l'année 2024 ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées à ces actions ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 6232, Fonction : 023.

i) Ateliers jeunes (DEL 2024_03_14_VI1i)

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- de financer toutes les actions liées aux « Ateliers Jeunes » pour l'année 2024 ;

- de prendre en charge toutes les dépenses liées à ces actions ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 65748, Fonction : 338.

VII. FETES ET CEREMONIES

1. Programme des manifestations de l'année 2024 et janvier 2025. (DEL 2024_03_14_VII1)

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- de prendre en charge toutes les dépenses liées à ces manifestations 2024 et janvier 2025 ou toutes les dépenses liées aux évènements non prévus ;
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la ville,
Nature : 6232, Fonction 023.

VIII. DIVERS

Stiring-Wendel, le 19 mars 2024.



Le Maire,

Yves LUDWIG